

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TIMELINE

Design code : A21481B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées : utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ADAMA Northern Europe B.V
P.O. Box 355
3830 AK Leusden,
The Netherlands

Téléphone : Tel: (+31) (0) 33 2056800

Téléfax :

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.ane@adama.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : BE : +32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P280

Intervention:

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P391: Recueillir le produit répandu

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique
pinoxadène (ISO)
cloquintocet-méxyle

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
benzoate de benzyle	120-51-4 204-402-9 607-085-00-9 01-2119976371-33-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1,200 mg/kg	>= 10 - < 20
Methyl 5-(diméthylamino) 2-méthyl-oxopentanoate	1174627-68-9 01-2119497421-36-xxxx	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
fluroxypyr-meptyl (ISO)	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 2.5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

		aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
pinoxadène (ISO)	243973-20-8 607-726-00-2	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 4.63 mg/l	>= 2.5 - < 3
benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts	1335202-81-7 01-2119560592-37-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2.5
2-méthylpropan-1-ol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23-xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 3
cloquintocet-méxyle	99607-70-2 01-2119381871-32-	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373	>= 0.25 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

	xxxx	(Système urinaire, Foie) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
florasulame (ISO)	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 0.1 - < 0.25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Non spécifique
Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Composés chlorés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Composés de fluor
Oxydes de phosphore
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

tion sans danger

contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
fluroxypyr-meptyl (ISO)	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Fournisseur
pinoxadène (ISO)	243973-20-8	TLV-C	0.1 mg/m3	Syngenta
2-méthylpropan-1-ol	78-83-1	VME	50 ppm 150 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	50 ppm 150 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version 8.0 Date de révision: 02.02.2026 Numéro de la FDS: S00079115122 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 02.02.2026

	du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
cloquintocet-méxyle	99607-70-2	TWA	1 mg/m3	Syngenta

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
tris(2-ethylhexyl) phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	350 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2800 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	200 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	62.5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	200 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5.4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg
Methyl 5-(dimethylamino) 2-methyl-oxopentanoate	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29.2 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	20.8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4.2 mg/kg
castor oil, ethoxylated	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16.4 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4.67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2.9 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1.67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1.67 mg/kg p.c./jour
benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	89 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	85 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1.7 mg/kg
benzoate de benzyle	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.4 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	78 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5.1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	102 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1.25 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	25 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2.6 mg/kg
2-méthylpropan-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long	310 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

			terme - effets locaux	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	55 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	25 mg/kg
cloquintocet-méxyle	Utilisation industrielle	Dermale	Exposition à long terme, Effets systémiques	3.33 mg/kg
	Utilisation industrielle	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0.303 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
tris(2-ethylhexyl) phosphate	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
alcool benzylique	Sol	0.456 mg/kg
	Sédiment marin	0.527 mg/kg
	Eau douce	1 mg/l
	Eau douce - intermittent	2.31 mg/l
	Eau de mer	0.1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5.27 mg/kg
castor oil, ethoxylated	Sédiment d'eau douce	0.0129 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0.00129 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0.00258 mg/kg poids sec (p.s.)
benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts	Eau douce	0.023 mg/l
	Eau de mer	0.002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.174 mg/kg
	Sédiment marin	0.017 mg/kg
	Sol	0.62 mg/kg
benzoate de benzyle	Eau douce	0.0168 mg/l
	Eau de mer	0.00168 mg/l
	Sédiment marin	1.07 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	10.66 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	2.12 mg/l
2-méthylpropan-1-ol	Eau douce	0.4 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0.0699 mg/kg
	Sédiment marin	0.152 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	1.52 mg/kg
	Eau de mer	0.04 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

cloquintocet-méxyle	Eau douce	0.0018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.934 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.00018 mg/l
	Sédiment marin	0.0934 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0.463 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.
L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0.5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Protection respiratoire	:	Porter selon besoins: Vêtements étanches Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Mesures de protection	:	L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau	:	Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
-----	---	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	clair à légèrement trouble
Couleur	:	jaune pâle à brun orange
Odeur	:	faiblement sucré
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Point d'éclair : 94 °C
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : 385 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 2 - 6
Concentration: 1 %w/v

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1.028 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : Miscible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables :
Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Composants:

benzoate de benzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,620 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1,200 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Plus haute concentration possible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

pinxadène (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 4.63 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 4.63 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

née
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,445 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2-méthylpropan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,830 - 3,350 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 24.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2,460 mg/kg

cloquintocet-méxyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.935 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Plus haute concentration possible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

florasulame (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Résultat : Pas d'irritation de la peau

pinoxadène (ISO):

Méthode : Basé sur l'effet observé chez l'homme
Résultat : Irritant pour la peau.

benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

2-méthylpropan-1-ol:

Résultat : Irritant pour la peau.

cloquintocet-méxyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

florasulame (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Methyl 5-(dimethylamino) 2-methyl-oxopentanoate:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Résultat : Pas d'irritation des yeux

pinoxadène (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

2-méthylpropan-1-ol:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

cloquintocet-méxyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

florasulame (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Composants:

alcool benzylique:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

pinoxadène (ISO):

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Type de Test : Sensibilisation respiratoire

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Remarques : Expérience de l'exposition humaine

2-méthylpropan-1-ol:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

cloquintocet-méxyle:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

florasulame (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Methyl 5-(dimethylamino) 2-methyl-oxopentanoate:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

pinoxadène (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

cloquintocet-méxyle:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

florasulame (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

pinoxadène (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

cloquintocet-méxyle:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

florasulame (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Methyl 5-(diméthylamino) 2-méthyl-oxopentanoate:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

pinoxadène (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

cloquintocet-méxyle:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

florasulame (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

pinoxadène (ISO):

Evaluation : Basé sur l'effet observé chez l'homme, La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Remarques : Difficultés respiratoires
Toux
Irritation aiguë du système respiratoire conduisant à une oppression de la poitrine et à un état asthmatique.

2-méthylpropan-1-ol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

cloquintocet-méxyle:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

pinoxadène (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

cloquintocet-méxyle:

Organes cibles : Système urinaire, Foie

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2-méthylpropan-1-ol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

cloquintocet-méxyle:

Evaluation : La substance n'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 44.7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

EC10 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0.212 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 7 d

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 4.23 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

3.91 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0.0625 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 7 d

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
2 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

benzoate de benzyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2.32 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.09 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
0.475 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
0.247 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):
310 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0.183 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 1.1410 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.32 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

pinoxadène (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 52 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 4.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 2.39 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.601 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Glyceria maxima (grande glycérie)): 0.498 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

EC10 (Glyceria maxima (grande glycérie)): 0.0239 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 14 d

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 6.6 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 - < 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.23 mg/l
Durée d'exposition: 72 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: 1.18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

tiques (Toxicité chronique)

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-méthylpropan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 1,430 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia pulex* (Daphnie)): 1,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): 1,799 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

cloquintocet-méxyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Gobiocypris rarus* (goujon rare)): 0.102 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 0.82 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): > 2.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 0.12 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0.437 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia* (Daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

florasulame (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 292 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.00942 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 119 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 38.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

benzoate de benzyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

alcool benzylique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 454 d
Remarques: Persistant dans l'eau.

pinoxadène (ISO):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0.1 d
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

2-méthylpropan-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

cloquintocet-méxyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0.4 d
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

florasulame (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 98 - 100 d (25 °C)
pH: 9
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

pinxadène (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.17
Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.2 (25 °C)

cloquintocet-méxyle:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5.24 (25 °C)

florasulame (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1.22

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile
timents environnementaux

pinxadène (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Modérément mobile dans les sols
timents environnementaux

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0.4 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

cloquintocet-méxyle:

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile
timents environnementaux

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2.4 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

florasulame (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Très fortement mobile dans le sol.
timents environnementaux

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2 - 18 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Methyl 5-(diméthylamino) 2-méthyl-oxopentanoate:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

pinxadène (ISO):

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

(PBT).

La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

2-méthylpropan-1-ol:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

cloquintocet-méxyle:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

cloquintocet-méxyle:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, mobile et toxique (PMT).
La substance n'est pas très persistante et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Emballages contaminés : Vider les restes.
Récipients à rincer 3 fois.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(FLORASULAM, BENZOIC ACID BENZYL ESTER)
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(FLORASULAM, BENZOIC ACID BENZYL ESTER)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(FLORASULAM, BENZOIC ACID BENZYL ESTER)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(FLORASULAM, BENZOIC ACID BENZYL ESTER)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(FLORASULAM, BENZOIC ACID BENZYL ESTER)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Remarques	:	Ce produit peut faire l'objet d'exceptions lorsqu'il est emballé dans des emballages uniques ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 litres ou moins pour des liquides, ou une masse nette de 5 kg ou moins pour des solides.

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
Remarques	:	Ce produit peut faire l'objet d'exceptions lorsqu'il est emballé dans des emballages uniques ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 litres ou moins pour des liquides, ou une masse nette de 5 kg ou moins pour des solides.

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Remarques	:	Ce produit peut faire l'objet d'exceptions lorsqu'il est emballé dans des emballages uniques ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 litres ou moins pour des liquides, ou une masse nette de 5 kg ou moins pour des solides.

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Remarques	:	Ce produit peut faire l'objet d'exceptions lorsqu'il est emballé dans des emballages uniques ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 litres ou moins pour des liquides, ou une masse nette de 5 kg ou moins pour des solides.

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Remarques : Ce produit peut faire l'objet d'exceptions lorsqu'il est emballé dans des emballages uniques ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 litres ou moins pour des liquides, ou une masse nette de 5 kg ou moins pour des solides.

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Remarques : Ce produit peut faire l'objet d'exceptions lorsqu'il est emballé dans des emballages uniques ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 litres ou moins pour des liquides, ou une masse nette de 5 kg ou moins pour des solides.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Syngenta	: Syngenta Limites d'exposition professionnelle
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée
Syngenta / TLV-C	: Valeur Limite Plafond
Syngenta / TWA	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



TIMELINE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
8.0	02.02.2026	S00079115122	Date de la première version publiée: 02.02.2026

pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR